

EDITORIAL

Cher associé,

L'assemblée générale mixte du 15 mai 2013 a approuvé l'ensemble des résolutions proposées dont la décision de changer le nom de votre SCPI.

Elle a ratifié également au titre de 2012 la distribution d'un dividende de 45 € par part en hausse de 7,1 % par rapport à celui de 2011.

Le dividende du deuxième trimestre est en hausse de 12 € à 13,5 €.

La poursuite de la collecte a permis d'investir de nouveau à hauteur de 3,3 M€ avec un rendement supérieur à 8,5 %.

Vous pouvez désormais acquérir des parts de la SCPI en démembrement (usufruit ou nue-propriété selon votre stratégie patrimoniale). Vous pouvez également souscrire à Interpierre France dans le cadre de l'assurance vie.

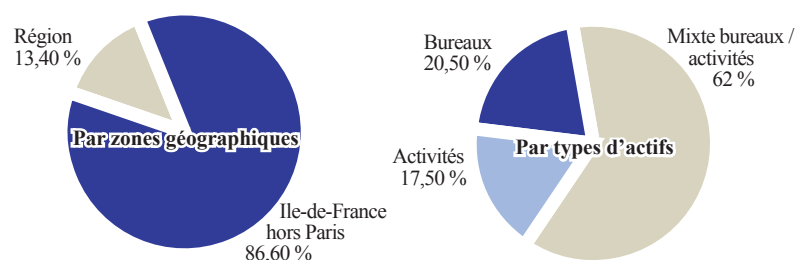
L'équipe de Paref Gestion vous souhaite un excellent été.

Thierry GAIFFE
Directeur Général

L'ESSENTIEL DU 2^{ème} TRIMESTRE

➤ Type : SCPI classique (bureaux – locaux d'activité)

➤ Composition du patrimoine : 53 897 m²



➤ Taux d'occupation financier : 89,9 %

➤ Taux d'occupation physique : 91,8 %

➤ Nombre de lots composant le patrimoine : 63

➤ Dividende / part versé aux associés au titre du 2^{ème} trimestre : 13,50 €

➤ Prix de souscription : 1 050 €

➤ Pour mémoire :

• Valeur de réalisation par part au 31 décembre 2012 : 850 €

• Valeur de reconstitution par part au 31 décembre 2012 : 1 073 €

• Performances :

	3 ans	5 ans
Taux de rentabilité interne de la SCPI	7,8 %	7,8 %

Source : Paref Gestion

VOTRE SCPI À LA LOUPE

➤ Capital

Le capital s'élève à 25 149 parts en fin de trimestre.

Trimestre	Capital initial	Souscriptions	Retraits	Annulations	Capital final	Souscripteurs
I	22 612	369	94	0	22 887	315
II	22 887	2 426	116	48	25 149	327

➤ Marché des parts

7 demandes de retrait pour 116 parts reçues au cours du trimestre, traitées immédiatement et 1 annulation pour 48 parts. A fin juin, il ne subsiste aucune part en attente de rachat.

➤ Souscription

Le prix de la part reste fixé à 1 050 €. La souscription minimum est de 5 parts (pour les nouveaux associés). Il est possible de souscrire des parts en démembrement. Vous pouvez nous contacter à ce sujet.

➤ Retrait

Le prix de retrait, applicable dans la limite des nouvelles souscriptions, s'établit à 945 €. Si les retraits excèdent les souscriptions, vous pouvez faire racheter vos parts par le fonds de remboursement, si les sommes disponibles dans le fonds sont suffisantes. Le prix de rachat par le fonds reste fixé à 800 €. Ce prix se situe statutairement entre la valeur de réalisation en vigueur et celle-ci diminuée de 10 %.

VISA DE L'AUTORITE DES MARCHÉS FINANCIERS

Par application des articles L. 411-1, 411-2, 412-1 et 621-8 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur la note d'information de la SCPI le visa n° 05-34 en date du 7 octobre 2005. Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

► Distribution

● Distribution du trimestre

(date de paiement : 25 juillet 2013)

Dividende du trimestre	13,50 €
Dont revenus financiers	—
Prélèvements sociaux (15,5 %)*	NS
Prélèvement forfaitaire libératoire dont prélèvements sociaux (39,5 %)*	NS

* Taux en vigueur au 01/07/2012.

Aucun prélèvement n'a été réalisé ce trimestre au titre du prélèvement libératoire et des prélèvements sociaux.

► Patrimoine

En date du 30 mai 2013, votre SCPI a acquis à Combs-la-Ville (77) un immeuble de locaux d'activité représentant une surface de 4 601 m² pour un montant de 3,350 M€, avec un rendement supérieur à 8,5 %.

► Situation locale

● Taux d'occupation financier et physique

	30/06/2013	31/03/2013	31/12/2012	30/09/2012
Taux d'occupation financier*	89,9 %	91,9 %	90,5 %	89,4 %
Taux d'occupation physique	91,8 %	93,9 %	92,8 %	92,6 %

*Pour le calcul du taux d'occupation financier, la société de gestion a retenu la méthodologie de calcul édictée par les membres de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) et l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

La société de gestion s'active fortement pour relouer les autres biens vacants.

● Relocations du trimestre

Adresse	m ²	Nature	Activité	Loyer annuel
Vitry Sur Seine (94) - 140/146 rue Léon Geffroy	250	Bureaux et Activité	Entrepôt	25 000 €
Labège (31) - ZAC Grande Borde Innopolis	135	Bureaux	Conseil informatique	8 100 €
Bagneux (92) - 52 avenue Bourg La Reine	1 527	Bureaux	Administration de biens	70 716 €
Total	1 912			103 816 €

● Congés du trimestre

Adresse	m ²	Nature	Activité	Loyer annuel
Bagneux (92) - 52 avenue Bourg La Reine	1 047	Bureaux	Administration de biens	25 000 €
Bagneux (92) - 52 avenue Bourg La Reine	450	Bureaux	Administration de biens	80 000 €
Total	1 497			105 000 €

► Assurance-vie

Vous pouvez aussi investir dans Interpierre France dans le cadre fiscal de l'assurance-vie, avec APICIL. L'intégration d'Interpierre France dans d'autres contrats d'assurance-vie est en cours d'étude.

● Rappel de la distribution :

	2T 2013	1T 2013	4T 2012
Acomptes sur dividende	13,50	12,00	11,25

Aux termes de la loi de Finance pour 2013, vos revenus financiers de 2013 seront soumis au barème progressif de l'impôt. Par ailleurs, dès leur encaissement, ils supporteront un prélèvement de 24% qui constituera un acompte à valoir sur vos impôts de 2014.

► SALON

Paref Gestion sera présent à différents congrès professionnels au cours du 2ème semestre 2013 dont notamment la 20^{ème} édition de PATRIMONIA, la convention annuelle des professionnels du Patrimoine (Centre de Congrès de Lyon) les 26 et 27 septembre 2013.

► INTERNET

Notre nouveau site www.paref-gestion.com offre une navigation plus claire, simple et intuitive et propose tout ce qui concerne votre SCPI, les autres SCPI et OPCI gérés par Paref Gestion, dont Capiforce Pierre, SCPI dont nous assurons la gestion depuis le 1^{er} janvier 2013.

